

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2025MAN046

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public –
Service Evénementiel 2025

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-2,
- Vu la demande de l'association les P'Tits Baigneurs.

AUTORISE

L'association « LES P'TITS BAIGNEURS » à installer un chapiteau sur les places de parking situés en face de l'Ancien Cinéma Merlen (Boulevard Léo Lagrange à Gravelines) du samedi 23 août – 6h au lundi 25 août - 12h.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la buvette soit déclarée et signalée conformément à la législation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,
- La pose de panneaux de signalisation incombe au service Événementiel
- Que le chapiteau soit conforme à la réglementation en vigueur

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules ne soient pas surpris par cette manifestation.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable

Du samedi 23 août - 6h au lundi 25 août - 12h

DESTINATAIRES : M. l'Adjoint au Maire Délégué à l'animation et aux Evénements de la Ville,
M. le Directeur Général des Services de la mairie de GRAVELINES,
M. le Commandant de Police Nationale,
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES,
M. le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES,
M. Le Directeur du Service Événementiel,
L'association les P'tits Baigneurs,

Mise en ligne le : 30 JUIN 2025

Fait à GRAVELINES,

Le Maire,

Bertrand RINGOT


